

SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de l'Arrondissement de Beauport, tenue le mardi 11 décembre 2018 à 17 h 30, au Centre de loisirs Monseigneur-De Laval, 35, avenue du Couvent, Québec.

Sont présents: Monsieur Stevens Mélançon, conseiller du district électoral de la Chute-Montmorency-Seigneurial et président d'arrondissement
Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller du district électoral de Sainte-Thérèse-de-Lisieux (partie de séance)
Monsieur Jérémie Ernould, conseiller du district électoral de Robert-Giffard

Sont également présents: Madame Marie-Pierre Raymond, directrice d'arrondissement
Madame Ginette Bergevin, assistante-greffière d'arrondissement

Le président de l'arrondissement constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

CA5-2018-0222 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal

CA5-2018-0223 Procès-verbal du 13 novembre 2018

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2018, tel qu'il a été rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au Conseil

L'assistante-greffière dépose les documents suivants :

Liste des virements budgétaires pour le mois d'octobre 2018

Liste des dépenses autorisées par un titulaire d'une délégation de dépenser pour Beauport et Charlesbourg pour le mois d'octobre 2018

Matières nécessitant une consultation publique

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53009Ha et 53010Ha*, R.C.A.5V.Q. 216 (Constructions rue Blancardin, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)

Monsieur le conseiller Jean-François Gosselin prend son siège à 17 h 45.

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 53009Ha et 53010Ha*, R.C.A.5V.Q. 216 (Constructions rue Blancardin, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Plusieurs citoyens se prononcent en défaveur de la modification permettant l'ajout d'un 2^e étage, considérant qu'il est possible de faire un 2^e logement.

L'assemblée publique de consultation débute à 17 h 31 et se termine à 18 h 08.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Assemblée publique de consultation pour le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52081Mb*, R.C.A.5V.Q. 224 (Projet visant à abaisser le nombre minimal d'étages pour un bâtiment principal à un seul étage et autres modifications, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial)

À la demande de monsieur Stevens Mélançon, président de l'arrondissement, monsieur Sébastien Dumas, conseiller en urbanisme à la Division de la

gestion du territoire, explique la nature et l'effet du projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52081Mb*, R.C.A.5V.Q. 224 (Projet visant à abaisser le nombre minimal d'étages pour un bâtiment principal à un seul étage et autres modifications, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial). Il mentionne que ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire. Un document expliquant les modalités pour déposer une demande de participation à un référendum est disponible à l'entrée de la salle pour les citoyens intéressés. Monsieur le président invite les personnes intéressées à s'exprimer.

Une citoyenne se demande si la hauteur de six mètres est une hauteur normale. On lui répond oui, car la hauteur d'un étage varie selon l'usage. Un citoyen se demande si le promoteur fera un bassin de captation des eaux usées. On lui répond oui, car il s'agit d'une obligation.

L'assemblée publique de consultation débute à 18 h 08 et se termine à 18 h 16.

Ginette Bergevin
Assistante-greffière d'arrondissement

Première période de questions des citoyens

Une première période de questions, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de trente minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1 et ses amendements.

Propositions

Division de la gestion du territoire

CA5-2018-0224 **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51067Ab*, R.C.A.5V.Q. 227 (Extension des activités de l'École de danse Nadia Desgagnés, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux) - A5GT2018-044**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, appuyée par monsieur le président Stevens Mélançon, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 51067Ab*, R.C.A.5V.Q. 227 (Extension des activités de l'École de danse Nadia Desgagnés, district de Sainte-Thérèse-de-Lisieux).

CA5-2018-0225 **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire des lots numéros 1 757 332 et 1 757 899 du cadastre du Québec*, R.C.A.5V.Q. 222 (Permettre, pour une période de cinq ans, la vente au détail de maisons modulaires ou unimodulaires, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5GT2018-045](#)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire des lots numéros 1 757 332 et 1 757 899 du cadastre du Québec*, R.C.A.5V.Q. 222 (Permettre, pour une période de cinq ans, la vente au détail de maisons modulaires ou unimodulaires, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0226 **Approbation d'un projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52067Ra et 52068Ip*, R.C.A.5V.Q. 225 (Agrandissement de la zone 52068Ip, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5GT2018-046](#)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement aux zones 52067Ra et 52068Ip*, R.C.A.5V.Q. 225 (Agrandissement de la zone 52068Ip, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

Division de la culture, du loisir et de la vie communautaire

CA5-2018-0227 **Autorisation de la prolongation de l'entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et le Conseil beauportois de la culture inc. pour fixer le cadre général de partenariat ainsi que l'identification des services que la Ville s'engage à fournir au regroupement à titre de soutien et de développement - [A5LS2018-051](#) (CT-2401519)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser la prolongation de l'entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et le Conseil beauportois de la culture inc. pour fixer le cadre général de partenariat ainsi que l'identification des services que la Ville s'engage à fournir au regroupement, à titre de soutien et de développement, selon les modalités substantiellement conformes à celles prévues au projet d'avenant dont copie est annexée pour en faire partie intégrante.

CA5-2018-0228 Autorisation de la prolongation de l'entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et la Corporation de développement communautaire de Beauport pour fixer le cadre général de partenariat ainsi que l'identification des services que la Ville s'engage à fournir au regroupement à titre de soutien et de développement - [A5LS2018-053](#) (CT-2401526)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser la prolongation de l'entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et la Corporation de développement communautaire de Beauport pour fixer le cadre général de partenariat ainsi que l'identification des services que la Ville s'engage à fournir au regroupement, à titre de soutien et de développement, selon les modalités substantiellement conformes à celles prévues au projet d'avenant dont copie est annexée pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0229 Autorisation de la prolongation de l'entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et le Regroupement du loisir communautaire de Beauport pour fixer le cadre général de partenariat ainsi que l'identification des services que la Ville s'engage à fournir au regroupement à titre de soutien et de développement - [A5LS2018-052](#) (CT-2401524)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser la prolongation de l'entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et le Regroupement du loisir communautaire de Beauport pour fixer le cadre général de partenariat ainsi que l'identification des services que la Ville s'engage à fournir au regroupement, à titre de soutien et de développement, selon les modalités substantiellement conformes à celles prévues au projet d'avenant dont copie est annexée pour en faire partie intégrante.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0230 Autorisation de la prolongation de l'entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et le Regroupement des organismes sportifs et plein air de Beauport pour fixer le cadre général de partenariat ainsi que l'identification des services que la Ville s'engage à fournir au regroupement à titre de soutien et de développement - [A5LS2018-054](#) (CT-2401528)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser la prolongation de l'entente entre la Ville de Québec, Arrondissement de Beauport et le Regroupement des organismes sportifs et plein air de Beauport pour fixer le cadre général de partenariat ainsi que l'identification des services que la Ville s'engage à fournir au regroupement, à titre de soutien et de développement, selon les modalités substantiellement conformes à celles prévues au projet d'avenant dont copie est annexée pour en faire partie intégrante.

CA5-2018-0231 Subventions à plusieurs organismes pour la mise en place de la programmation d'événements ou de projets culturels - A5LS2018-055 (CT-2401546)

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser le versement de subventions aux organismes suivants pour un montant total de 20 000 \$:

- Groupe vocal Atmosphère inc. : 5 000 \$ pour le projet Fin de semaine chantante 2019;
- Conseil beauportois de la culture inc. : 5 000 \$ pour le projet L'avenue Royale fête Noël 2019;
- Harmonie des Cascades de Beauport : 5 000 \$ pour le projet Québec en harmonie 2019;
- École de musique des Cascades de Beauport inc. : 5 000 \$ pour le projet Jazz'Art 2019.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0232 Subvention de 1 500 \$ à la Corporation de développement communautaire de Beauport concernant la fête d'ouverture pour le prêt de patins au chalet Saint-Ignace - A5LS2018-058 (CT-2401572)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu de verser une subvention de 1 500 \$ à la *Corporation de développement communautaire de Beauport* pour l'organisation de la fête d'ouverture pour le prêt de patins au chalet Saint-Ignace.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Direction

CA5-2018-0233 Versement d'un montant total de 1 500 \$ à divers organismes - A5DA2018-067 (CT-2402365)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu de verser une subvention de:

- 250 \$ au Cercle des fermières de Ste-Thérèse La Sablière;
- 250 \$ à la Fondation des premières seigneuries pour l'école Ribambelle;
- 500 \$ pour les paniers de Noël du Pivot;
- 250 \$ pour les activités d'Entraide AGAPÈ;
- 250 \$ pour les activités de Cuisine collective de Beauport.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0234 **Avis de modification numéro 1 relatif au contrat pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour l'été 2018 - Lot 4 - Arrondissements de Charlesbourg et de Beauport (Appel d'offres public 51296) - AP2018-707**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'autoriser une dépense supplémentaire de 105 000 \$ (plus TPS et TVQ applicables) au contrat adjugé à la firme « Construction DJL inc. », en vertu des résolutions CA4-2018-0066 du 27 mars 2018 et CA5-2018-0046 du 13 mars 2018, relativement au contrat pour la fourniture d'enrobés bitumineux pour l'été 2018 - Lot 4 - Arrondissements de Charlesbourg et de Beauport, conformément à l'avis de modification numéro 1 ci-annexé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0235 **Ordonnances numéros O-170, O-171, O-172, O-173, O-174, O-175 et O-176 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Duplessis, la rue Maurice-Champagne, la rue Toussaint, la rue La Ferté, la rue du Manège, la rue Terrasse-Orléans et l'avenue du Sous-Bois - Arrondissement de Beauport - TM2018-257**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'édicter les ordonnances numéros O-170, O-171, O-172, O-173, O-174, O-175 et O-176 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue Duplessis, la rue Maurice-Champagne, la rue Toussaint, la rue La Ferté, la rue du Manège, la rue Terrasse-Orléans et l'avenue du Sous-Bois, relatives au Règlement R.C.A 5V.Q. 92, jointes en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0236 **Ordonnance numéro O-177 concernant des modifications aux règles portant sur le stationnement sur le réseau local relativement à la rue Saint-Émile - Arrondissement de Beauport - TM2018-265**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould, il est résolu d'édicter l'ordonnance numéro O-177 de l'Arrondissement de Beauport concernant le stationnement sur la rue Saint-Émile, relative au Règlement R.C.A.5V.Q. 92, jointe en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

Matières prévues à l'ordre du jour supplémentaire

CA5-2018-0237 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 53009Ha et 53010Ha, R.C.A.5V.Q. 216 (Constructions rue Blancardin, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5DA2018-058](#)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 53009Ha et 53010Ha, R.C.A.5V.Q. 216 (Constructions rue Blancardin, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

AM5-2018-0238 **Avis de motion du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 53009Ha et 53010Ha, R.C.A.5V.Q. 216 (Constructions rue Blancardin, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5DA2018-058](#)**

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement aux zones 53009Ha et 53010Ha situées approximativement à l'est de la rue de la Brunante, au sud de la rue des Lucioles, à l'ouest de la rue de la Fraternité et au nord de l'avenue Larue. La zone 53009Ha est agrandie à même la zone 53010Ha, qui est pour sa part supprimée. Dans la zone 53009Ha, les jumelés d'un logement du groupe d'usages H1 logement sont désormais autorisés. En outre, la largeur minimale d'un lot sur lequel on retrouve un bâtiment isolé d'un à deux logements du groupe d'usages H1 logement est à présent établie à 13,5 mètres alors que si on retrouve sur un lot un bâtiment jumelé de ce même groupe d'usages, la largeur minimale du lot est fixée à 8,5 mètres. La hauteur maximale d'un bâtiment principal est augmentée à neuf mètres et le nombre maximal d'étages, pour un tel bâtiment, est haussé à deux. De plus, le pourcentage minimal d'aire verte est réduit à 30 %. Dorénavant, un bâtiment principal dérogatoire protégé par des droits acquis, relativement à son implantation ou implanté sur un lot dérogatoire également protégé par des droits acquis, qui est détruit, devenu dangereux ou qui a perdu au moins 50 % de sa valeur à la suite d'une cause hors du contrôle du propriétaire, peut être reconstruit ou réparé dans sa même forme et à son même emplacement ou à un emplacement conforme à l'article 892. Par surcroît, l'abattage d'un arbre en cour arrière ou en cour latérale est maintenant autorisé pourvu qu'il reste, après cet abattage, au moins un arbre dans ces cours pour chaque tranche de 100 mètres carrés.

CA5-2018-0239 **Adoption du projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 52081Mb, R.C.A.5V.Q. 224 (Projet visant à abaisser le nombre minimal d'étages pour un bâtiment principal à un seul étage et autres modifications, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - [A5DA2018-064](#)**

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par

monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52081Mb*, R.C.A.5V.Q. 224 (Projet visant à abaisser le nombre minimal d'étages pour un bâtiment principal à un seul étage et autres modifications, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial).

Adoptée à l'unanimité

AM5-2018-0240 *Avis de motion du projet de Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 52081Mb*, R.C.A.5V.Q. 224 (Projet visant à abaisser le nombre minimal d'étages pour un bâtiment principal à un seul étage et autres modifications, district de la Chute-Montmorency–Seigneurial) - **A5DA2018-064**

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme* relativement à la zone 52081Mb située à l'est de la rue des Bremaillles, au sud de la rue du Dormil, à l'ouest de la rue des Alleghanys et au nord de l'avenue des Cordillères. Dans cette zone, la hauteur minimale d'un bâtiment principal est maintenant de six mètres et le nombre d'étages minimal est réduit à un. Au surplus, aucun pourcentage minimal d'occupation au sol n'est désormais applicable, le pourcentage minimal d'aire verte est réduit à 20 % et la fibre de bois ainsi que le vinyle sont dorénavant des matériaux de revêtement prohibés.

AM5-2018-0241 *Avis de motion du Règlement modifiant et abrogeant des règlements sur la délégation de pouvoirs, la circulation, le stationnement et d'autres matières suivant une réorganisation administrative de la Ville*, R.C.A.5V.Q. 215 et dépôt du projet de règlement - **A5DA2018-069**

Monsieur le président Stevens Mélançon donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Beauport sur la délégation de pouvoirs* afin que certains fonctionnaires soient dorénavant titulaires de certaines délégations et que d'autres ne le soient plus en raison de la réorganisation administrative des arrondissements. Le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la circulation et le stationnement* est également modifié afin de prévoir que le responsable de l'application de ce règlement est dorénavant le directeur du Service du transport et de la mobilité intelligente. Enfin, considérant que le conseil de la ville aura désormais la compétence exclusive relativement à la voirie, le *Règlement de l'Arrondissement Beauport sur la modification de trottoir et de bordure de rue* est abrogé. Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

CA5-2018-0242 *Adoption du Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54105Mb*, R.C.A.5V.Q. 210 (1, avenue du Collège, projet encadrant l'agrandissement d'une résidence pour personnes âgées, district de Robert-Giffard) - **A5DA2018-059**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur l'urbanisme relativement à la zone 54105Mb*, R.C.A.5V.Q. 210 (1, avenue du Collège, projet encadrant l'agrandissement d'une résidence pour personnes âgées, district de Robert-Giffard).

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA5-2018-0243 **Modification avant adoption du *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la tarification des biens et des services et les autres frais*, R.C.A.5V.Q. 220 - A5DA2018-068**

Ce règlement est modifié, après la présentation du projet de règlement, par le remplacement de l'article 18 par le suivant :

« 18. Le remboursement d'une activité visée au présent chapitre est accordé lorsque l'arrondissement annule ou modifie l'horaire d'une activité qu'il organise avant le début de la session. Le remboursement complet est aussi accordé lorsque le participant annule son inscription avant la date limite d'inscription. Si un participant abandonne une activité après la période d'inscription ou durant la session, aucun remboursement n'est accordé. Toutefois, lorsque l'abandon résulte d'une cause majeure, telle qu'une maladie, une blessure ou un déménagement, un remboursement peut être accordé au prorata du nombre de jours d'activités non utilisés et sur présentation des pièces justificatives. Des frais d'administration de 15 % sur le coût de l'activité sont alors retenus. Pour tous les chèques retournés sans provision, arrêt de paiement, compte fermé ou introuvable, les frais prévus à ce sujet à la réglementation municipale sont applicables. Le Service des finances effectue le remboursement des activités de loisir ou des réservations de plateaux, le cas échéant, conformément aux règles de compensation en vigueur. L'arrondissement et ses partenaires se réservent le droit d'annuler toute activité ou séance d'activité et de modifier les horaires. Advenant l'annulation d'une séance d'une activité en raison d'une cause de force majeure ou suite à des circonstances incontrôlables, et que celle-ci ne soit pas reportée, aucun remboursement n'est effectué. ».

Sur la proposition de monsieur le président Stevens Mélançon, appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin, il est résolu d'adopter le *Règlement de l'Arrondissement de Beauport sur la tarification des biens et des services et les autres frais*, R.C.A.5V.Q. 220.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix minutes, est tenue à l'intention des citoyens.

Avec le consentement des membres du conseil, la durée de la période de questions est prolongée au-delà de la durée maximale de dix minutes prévue par le *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1 et ses amendements.

Période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de trente minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture

Conformément aux dispositions de l'article 39 du *Règlement intérieur du conseil d'Arrondissement de Beauport sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.C.A.5V.Q. 1, le président de l'arrondissement déclare la séance close à 20 h 20 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Stevens Mélançon
Président de
l'arrondissement

Ginette Bergevin
Assistante-greffière
d'arrondissement